

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Votre interlocuteur



Estelle ISIDOR-LEROUX,

Sophrologue RNCP

Praticienne Relations d'Aides Conseillère naturopathie

Formée PSC1 1^{er} secours

06.03.95.48.69 contact@sophro-nature-evasions.fr

SOPHRO NATURE EVASIONS® - BIEN-ETRE ET TOURISME

Siret 847 564 473 00019

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les droits et obligations des parties (le vendeur et le client) dans le cadre de la vente des Prestations Estelle Isidor-Leroux, Entreprise Individuelle, créatrice de Sophro Nature Evasions®, siège social : 5 rue des Mésanges 14400 Subles, Vendeur-Animateur, au Client.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS - DISPOSITION GÉNÉRALES - OBJET

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, le vendeur Estelle Isidor-Leroux, EI, Sophro Nature Evasions®, Siret 847 564 473 00019, siège social, 5 rue des Mésanges, 14400 Subles, propose les services :

- Séances individuelles sophrologie-relation d'aide-conseils naturopathie-soins relaxants
- Ateliers-Conférences sophrologie – naturopathie associé si besoin est avec d'autres pratiques
- Evasions (tourisme expérientiel, vert, historique) (CGV dédiée)

Le client désigne la personne morale ou physique utilisant les services proposés.

Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et les accepter sans restriction ni réserve. Le client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires à la vente et correspondant à ses besoins et les accepter sans conditions ni réserve.



ARTICLE 3 : INFORMATIONS CLIENT - VALIDATION RÉSERVATION

Le client reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires sur le service avant de conclure le contrat par retour devis signé et versement d'un acompte 30%. Le renvoi du devis avec la mention « bon pour accord » et le versement de l'acompte valent pour confirmation ferme. Tout manquement à l'une de ces deux conditions rendra le contrat caduc.

Le versent de l'acompte peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire.

Toute demande de réservation peut s'effectuer par téléphone ou mail jusqu'à 24h avant la date de prestation. Dans ce cas, le règlement complet de la prestation est demandé par virement bancaire.

ARTICLE 4 : PRODUITS - SERVICES – RÈGLEMENT

-Les produits et prestations sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et santé des personnes.

-La demande de service dans le devis inclus

- Titre prestation/Objectif(s)
- Nom Client et coordonnées
- Date-lieu-horaires-durée
- Quantité produit
- Déroulé prestation : détail – nbre pers – posture
- Lieu rdv
- Coordonnées animateur
- Conditions particulières (salle, chauffage, matériel divers, tenue vestimentaire...)
- Indemnités kms calculée à partir du siège de l'entreprise (barème fiscal)
- Prix total TTC
- Mentions spéciales : RC-Médiation-Note/horaires
- Conditions réservations : devis signé-acompte
- Mode règlement
- Les prix des services sont indiqués en euros toutes taxes comprises net TVA.

-Points sur les tarifs :

- Les tarifs sont disponibles sur simple demande et consultables sur le site www.sophro-nature-evasions.fr dans la rubrique dédiée.
- Le vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment mais ces prestations sont facturées au tarif indiqué au moment de la commande du client. Une majoration est appliquée le week-end, les jours fériés et le soir à partir de 21h.
- En forfait journée si le repas n'est pas fourni, il sera facturé à hauteur de 25€.
- Les tarifs incluent exclusivement la prestation, les équipements type tapis de sol ... ne sont pas fournis.

-Règlement de la prestation :

- 30% acompte, lors de la réservation

- Solde à réception de la facture, paiement sous 30 jours
- A défaut du règlement de la prestation dans les 60 jours suivant le jour de réception, le client devra verser une pénalité d'un montant de 30%.

- *Conditions diverses au règlement de la prestation :*

- Les ateliers extérieur s'effectuent quelque soient les conditions météorologiques. Le client est prié d'adapter sa tenue vestimentaire et de porter chaussures adaptées.
- Retard du client (tolérance 10 mns) - 2 options : prestation écourtée ou maintien du temps de initial avec facturation temps supplémentaire (sous réserve disponibilité vendeur et client)
- Cas de force majeure : la responsabilité du vendeur ne saurait être engagée dans le cas où surviennent des évènements indépendants de sa volonté (fermeture exceptionnelle site, mesure sécurité, conditions météorologiques...). Le montant de la prestation ne sera pas dû et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le groupe pour inexécution dommageable.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Estelle Isidor-Leroux est propriétaire des droits relatifs à la propriété intellectuelle pour tous les éléments figurant pendant la prestation. Il est donc interdit de reproduire, exploiter, transférer tout ou partie du site sans autorisation.

ARTICLE 6 : RÉTRACTATION - REPORT – ANNULATION – REMBOURSEMENT

-*Délai de rétractation* : le client reconnaît qu'il ne peut se prévaloir du délai de rétractation de 14 jours (prévu à l'article L.121-21 du Code de la consommation) qui est inapplicable au cas présent conformément aux dispositions de l'article L.221-28-12° du Code de la consommation qui exclut du champ d'application du délai de rétractation certains contrats et notamment les contrats liés à une activité de loisir qui doivent être fournis à une date ou une période déterminée. L'article L.221-28 du Code de la consommation prévoit en effet que « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : (...) 12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

-*Annulation imputable au client* :

- 30 jours calendaires avant le début de la prestation : l'acompte sera remboursé
- - de 30 jours calendaires avant le début de la prestation : l'acompte sera encaissé
- - de 48h avant la date le début de la prestation : la prestation sera facturée en intégralité
- dans le cas d'une annulation par la guide, celle-ci vous propose les solutions suivantes : remboursement des montants versés, proposer une autre date ou proposer à un autre guide professionnel de la remplacer.
- en cas d'impossibilité des deux parties Sophro Nature Évasions® en accord avec le client pourra déplacer la date de la prestation à titre exceptionnel et sous conditions.

ARTICLE 7 : SÉCURITE - ASSURANCE – MÉDIATION – SYNDICAT- LITIGES



-*Consignes* : pendant la prestation, le client s'engage à être à l'écoute des consignes données, qu'elles soient verbales ou non (signes faits avec les mains etc...). Pendant toute la durée d'un atelier en extérieur, le client s'engage à respecter le code de la route française, notamment le respect des feux, passages piétons, etc.... Il est interdit de s'éloigner du groupe, sauf en cas de nécessité liée à la sécurité de tout ou partie du groupe ou d'autrui, ou de demande expresse de l'animateur. Le client sera entièrement responsable s'il se retrouve dans une situation d'infraction au vu de la loi française et de la sécurité routière.

-*Sécurité* : l'animateur peut décider (client alcoolisé, ne respectant pas les règles de sécurité etc...), de demander à un ou plusieurs clients de ne pas y prendre part, ou de quitter le groupe. Le ou les clients concernés doivent s'exécuter sans discussion. Un client ainsi écarté ne pourra prétendre à aucun remboursement.

-*Assurance* : Sophro Nature Évasions® est assuré au titre de la RC-PJ pro sophrologue (AXA M Besneux, 14 place St Méline, 35740 Pace), partenaire du Syndicat des Sophrologues Professionnels. Estelle Isidor-Leroux, ne peut être tenue responsable du comportement inapproprié de son client au cours de sa prestation ni des dégradations causées aux biens de tiers

-*Médiation* : Sophro Nature Évasions® a souscrit un contrat au sein du service médiation AME CONSO (197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris), partenaire du Syndicat des Sophrologues Professionnels. En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ; soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

-*Syndicat* : Sophro Nature Évasions® est membre (n°adhérent : 3158) du Syndicat des Sophrologues Professionnels, (26 av. Hache, 94240 L'Haÿ-les-Roses).

-*Litiges* : les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit Français ; en cas de litige, seuls les tribunaux de Caen sont compétents.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, le Client consent à ce que le vendeur collecte et utilise des données pour la réalisation du présent contrat. Le Client consent à recevoir des emails contenant des informations et des offres promotionnelles concernant des produits édités par Sophro Nature Évasions®. Le Client pourra se désinscrire à tout instant. Il lui suffira pour cela de contacter le responsable du traitement à l'adresse suivante : contact@sophro-nature-evasions.fr